

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 4 Avril

La Chine et le Japon

Malgré l'indifférence que la plupart des grandes puissances européennes semblent manifester au sujet des événements qui se déroulent actuellement dans l'Extrême-Orient où elles ont, cependant, des intérêts importants à sauvegarder, il est évident qu'il arrivera un moment où elles seront obligées de sortir de cette espèce d'apathie et de se concerter entre elles afin de mettre un terme à une guerre qui se prolonge au-delà de toute attente et cause un préjudice considérable au commerce et à l'industrie.

Des négociations sont, il est vrai, engagées entre la Chine et le Japon, mais on peut affirmer, d'ores et déjà, qu'elles n'ont aucune chance d'aboutir, car le Mikado, fier des succès remportés par ses troupes, se montre d'autant plus exigeant qu'il a acquis la conviction que la Chine est incapable d'opposer une résistance sérieuse et de repousser l'invasisseur.

Le délégué du Céleste-Empire, le vice-roi Li-Hung-Tchang avait demandé un armistice, dès la première réunion de la conférence; mais le Japon mit comme condition la reddition de Shang-Hai-Kwan, et de tous les autres points du continent occupés par ses armées. Naturellement le vice-roi rejeta cette condition qui livrait la Chine à la merci du Japon.

Quant aux conditions de la paix, les vainqueurs se montrent d'une exigence telle qu'on peut la considérer comme une fin de non recevoir. Ils réclament :

- 1° la cession de l'île Formose ;
- 2° l'indépendance de la Corée ;
- 3° le paiement d'une indemnité de guerre ;
- 4° la garantie de cette indemnité par le revenu des douanes ;
- 5° l'adjonction de contrôleurs ou commissaires japonais à l'administration des douanes chinoises ;

6° le droit d'occuper militairement jusqu'au paiement complet de l'indemnité, certains ports et places fortes de l'empire chinois ;

7° l'entrée des troupes à Pékin avant la conclusion de la paix.

Le Japon demande que ses troupes entrent à Pékin parce qu'il croit que son influence serait amoindrie en Chine s'il n'occupait pas cette capitale. Il paraît qu'il tient absolument à ce que ses annales mentionnent l'entrée triomphale de ses troupes dans la capitale du Céleste-Empire. Ainsi agirent les Prussiens en 1871. Les Japonais veulent imiter Guillaume et Bismark.

Des dépêches publiées par l'Agence russe affirment que le vice-roi Li-Hung-Tchang est autorisé par son gouvernement à proposer, outre une indemnité de guerre garantie par l'occupation provisoire des territoires actuellement occupés par les troupes japonaises, la cession des îles Lin-Kin et d'un certain nombre d'autres îles.

En outre, le plénipotentiaire chinois a reçu l'ordre de s'opposer, à tout prix, à la cession de la péninsule de Liao-Toung. Ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'il devra proposer d'ériger cette péninsule en une sorte d'état-tampon entre la Corée indépendante et la Chine, mais à la condition que cet état-tampon serait mis sous la protection de la Russie, de la France et de l'Angleterre.

Telles sont les conditions de la paix qui sont en ce moment l'objet des discussions des négociateurs nommés par les belligérants. On voit que le Japon, comme nous l'avons déjà dit, se montre quelque peu exigeant. Mais heureusement pour la Chine, il y a loin de la coupe aux lèvres.

Il est probable que les Japonais seront obligés de réduire leurs prétentions, lorsque le moment psychologique sera venu, c'est-à-dire lorsque les puissances européennes, sortant de leur attitude expectante, reconnaîtront qu'il est nécessaire qu'elles interviennent pour sauvegarder leurs intérêts.

Certes, le Japon est parfaitement libre en ce moment de parler haut et d'imposer aux Chinois des conditions draconiennes, mais il changera certainement d'attitude lorsque la Russie et l'Angleterre entreront en scène et feront connaître, elles aussi, leurs prétentions réciproques.

Ainsi, par exemple, en ce qui concerne la garantie de l'indemnité de guerre, par le revenu des douanes, exigée par le Japon, il est certain que l'Angleterre y opposera son veto, qu'elle ne consentira jamais à admettre cette clause du projet de traité, parce que ses intérêts commerciaux, dans l'Extrême-Orient, en seraient lésés.

En ce qui concerne l'indépendance de la Corée, demandée par le Japon, la Russie y souscrira d'autant plus difficilement qu'elle cresse depuis longtemps le projet de s'annexer ce pays. Quant à la proposition de faire de la péninsule de Liao-Toung un état-tampon, le gouvernement russe s'y opposera également pour la raison que cette péninsule touche à la Corée.

Ce sont là autant de pierres d'achoppement qui feront traîner les négociations en longueur et rendront difficile la conclusion de la paix.

D'ailleurs, le Japon compte peut-être, non sans quelque raison, qu'un désaccord s'élèvera entre la Russie et l'Angleterre pour le règlement de ces différentes questions et il espère en profiter pour s'adjuger la part du lion. C'est assez naturel.

En attendant, ses troupes continuent à marcher de l'avant et à remporter de nouveaux succès. C'est ainsi qu'elles viennent de s'emparer des îles Pescadores. On annonce également qu'elles vont attaquer diverses places fortes dans le sud de l'île Formose que le Mikado désire annexer à son empire. On sait qu'il fait de la cession de cette île par la Chine une des principales conditions du traité de paix.

J. QUERCYTAÏN.

SENAT

Séance du 2 avril 1895

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1895.

M. Loubet, président de la commission des finances, dit que sur beaucoup de points la commission est d'accord avec les précédents orateurs.

Cependant il est quelques points qu'elle croit devoir relever. Il n'est pas contestable que la situation de nos finances soit embarrassée et qu'il faut chercher le remède qu'il convient d'y appliquer.

Les causes de cette situation sont de deux sortes, il y a d'une part les dépenses provenant de l'exécution de notre matériel de guerre et de l'autre, les dépenses sans cesse croissantes de nos diverses administrations.

Nous avons plus que doublé notre réseau de voies ferrées ; mais si ces travaux ont été exécutés, c'est avec l'assentiment du Parlement tout entier, à de rares exceptions.

M. Fresneau. — Nous protestons.

M. Loubet. — L'immense majorité du Parlement s'est associée à ce vaste programme de travaux.

Dans ses dernières séances, l'Assemblée nationale a voté un réseau de voies ferrées qui ne s'étendait pas à moins de cinq mille kilomètres.

M. Floquet. — C'était M. Buffet qui était président du conseil en 1875, et c'est lui qui est responsable.

M. Loubet. — Quoi qu'il en soit, il n'est douteux pour personne qu'il y eut de grands travaux à faire en France à cette époque pour mettre notre pays sur un pied d'égalité avec les nations concurrentes. Mais les forces des contribuables ont une limite, nous avons toujours dit au Sénat qu'il ne fallait pas dépasser cette limite, qu'il ne fallait même pas l'atteindre.

Nous avons dit que nous ne devions faire de grandes dépenses pour nos travaux qu'en les incorporant dans le budget ordinaire.

Dès 1891, on commençait les incorporations et on arrivait à la sincérité financière la plus absolue.

Nous avons ainsi ramené au budget 252 millions qui n'y étaient jamais entrés.

Sans doute il demeure encore en dehors du budget des sommes considérables, 100 millions disent les uns, 200 ou 300 millions disent les autres ; mais on ne peut pas tout faire à la fois.

Le gouvernement doit être certainement embarrassé pour se créer des ressources nouvelles,

Les groupes se fondaient peu à peu... il était l'heure de rentrer... Les bonnes entraînaient de force par le bras les enfants désireux de voir la fin de ce drame qu'ils avaient vu commencer, curieux de savoir si l'enfant serait retrouvé...

Le crépuscule est court en hiver...

A peine les derniers rayons du soleil avaient-ils quitté le jardin que le brouillard l'envahit. Un brouillard humide, glacé.

Le père resta presque seul, criant toujours dans le jardin vide : André ! André !

Il avait été se poster, pris d'un dernier espoir, à une des portes donnant sur la rue de Rivoli... C'était de ce côté du jardin que l'enfant avait disparu...

Il dévageait avidement chaque enfant qui passait...

Aucun n'avait les traits d'André...

La nuit était tout à fait venue, maintenant.

Le jardin était désert...

Il n'y avait plus un enfant dans ses allées...

Si André avait été là, il serait sorti avec les autres...

Il n'y était plus... on l'avait emmené... Où ? Qui ? Dans quel but ?

Autant de points d'interrogation qui torturaient le malheureux père...

Jusqu'au dernier moment, il avait espéré... Il avait été soutenu par un dernier reste de confiance... Dans chaque enfant qu'il apercevait venir vers lui, il croyait reconnaître André... Mais maintenant... de quel côté se diriger ! Où chercher ? A qui s'adresser ? l'enfant n'était pas dans le jardin... Quelle direction avait-il prise ?

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 3

Le Roi des Braves

Par JULES DE GASTYNE

II

Le petit était vêtu richement, d'un costume de velours bien orné de dentelles. Un grand col rabattu et brodé lui couvrait presque les épaules, luttant de blancheur avec son teint clair.

Tout ce qu'un père peut mettre d'amour dans un regard était contenu dans le coup d'œil que jetait, de temps à autre, l'inconnu à l'enfant.

Celui-ci paraissait absorbé par son jeu. Il jetait en l'air une balle de caoutchouc, qu'il essayait de rattraper et qu'il allait poursuivre au milieu des autres groupes d'enfants.

Pour permettre à son fils de se livrer en toute liberté à son innocente distraction, le père s'était assis sur un banc voisin. Il suivit un instant le bambin des yeux, puis ses réflexions le reprirent et immobile, les yeux rivés au sol, absorbé et comme anéanti.

Un cerceau qui vint se prendre dans ses jambes le rappela tout à coup à la réalité.

Il leva la tête et chercha instinctivement son enfant du regard.

Il aperçut devant lui le même groupe de bambins qui continuaient à jouer, mais son fils n'y

était plus.

— André ! André ! cria-t-il.

André ne répondit pas.

Alors le père, les traits bouleversés, la sueur au front, s'élança comme un fou à travers les groupes d'enfants.

Sa voix, devenue rauque, étranglée, continuait d'appeler :

— André ! André !

L'enfant ne paraissait pas...

L'inconnu, éperdu, hors de lui, allait au hasard, bousculant tout le monde.

Un groupe ému s'était formé.

— Qu'y a-t-il ? que se passe-t-il ?

Il ne pouvait que bégayer :

— Mon fils ! André ! Où est mon fils ?

Ses yeux étaient égarés. Ses cheveux se hérissaient sur sa tête.

Chaque minute qui s'écoulait augmentait sa terrible angoisse.

On le regardait avec compassion. On essayait de le consoler.

L'enfant allait venir... Il n'était pas loin... On ne se perd pas à son âge.

Il n'écoutait rien... Il trouvait de temps à autre la foule à coups de coude, égaré, hors de lui, et se lançait en avant comme un bœuf.

Son fils, son fils, il voulait son fils...

Chacun s'était mis à chercher avec lui.

De tous côtés, dans le jardin, des voix inquiètes appelaient : André ! André !

André demeurait introuvable.

On revenait au malheureux père.

— Où était-il ?

— Là, là !

Il indiquait du doigt l'endroit où il l'avait perdu de vue.

Des enfants l'avaient vu. Ils se le rappelaient. Des bonnes aussi l'avaient remarqué.

— Cinq ans environ ?

— Cinq ans.

— Blond ?

— Avec un costume de velours bleu.

— C'est bien cela.

— Il lui allait à ravir.

— Il était charmant.

— Quel dommage !

— Quel malheur !

— Il ne peut pas être perdu.

— On le trouvera.

Cependant, le jour s'avancait, et André ne paraissait pas. Déjà le soleil rougeoyait. Une brume blanche flottait, s'accrochant aux arbres, annonçant la nuit.

La nuit ! Si le petit n'était pas retrouvé avant la nuit, où était-il ? Qu'allait-il devenir ?

Le cœur du malheureux père se fondait de douleur. Des larmes ruisselaient sur ses joues, sa poitrine se gonflait de sanglots. Il ne pouvait plus parler, appeler. Il avait des envies d'éclater, de crier sa douleur, et il n'osait pas, retenu par une sorte de respect humain, devant tous ceux qui l'observaient.

Oh ! s'il pouvait rester seul ! Il se roulerait à terre, déchirerait le sol de ses ongles... hurlerait... Il lui semblait que cela le soulagerait.

Il allait au hasard, sans rien voir... n'écoutant plus rien, ne répondant pas aux questions qu'on lui adressait.

C'est son fils qu'il lui fallait, son fils.

car on atteint à la limite extrême des charges du contribuable.

Que faut-il faire ? D'abord diminuer les dépenses.

Il y a des économies à faire dans divers ministères, notamment au ministère des travaux publics et au ministère des colonies.

J'appelle également l'attention de M. le ministre des finances, sur les pensions qui grèvent lourdement notre budget, sur le chapitre 13 du ministère du commerce, relatif aux majorations des versements faits à la caisse de retraites de la vieillesse.

Je m'associe au principe de ce crédit, mais il faut prendre des précautions et puisque j'en trouve l'occasion, je crois qu'il serait bon de faire connaître tous ces sacrifices consentis par l'Etat en faveur des travailleurs et de les opposer aux déclamations de ceux qui prétendent qu'il ne fait rien pour eux.

M. Dufoussat déplore le chiffre toujours croissant du budget et manifeste ses inquiétudes sur l'avenir financier du pays.

Il voudrait une plus grande surveillance pour empêcher les irrégularités dans les dépenses des ministères; il reproche aux impôts actuels de ne pas être proportionnels, seul l'impôt sur les propriétés bâties a été depuis cinq ans modifié d'une façon très heureuse.

L'orateur demande la suppression, entre autres, du privilège des bouilleurs de cru et du privilège du Crédit foncier.

Il veut aussi qu'on impose la rente, et ne voit pas de raison pour qu'on ne lui applique pas le droit commun.

M. Ribot déclare que le gouvernement proposera des réformes.

Le budget de 1895 n'est pas parfait, mais il est acceptable.

Celui de 1896 sera plus difficile à établir. Le gouvernement fera tout son possible pour tout concilier.

La discussion générale est close.

On adopte divers chapitres du ministère des finances.

La séance est levée à 7 heures.

A LA CHAMBRE

M. Charles Ferry dépose une proposition sur le mariage civil, abrogeant les sommons respectueuses et laissant toute liberté aux garçons de 21 ans et aux filles de 25.

M. Ferry soutient que sa proposition favorisera le mariage.

Le garde des sceaux proteste et réclame avec la commission le maintien de l'un des actes respectueux.

Le projet Ferry est repoussé par 300 voix contre 238.

M. Lemire propose de supprimer les actes respectueux aux grands parents.

L'amendement, accepté par le Gouvernement, est adopté par 297 voix contre 227.

La séance est levée à 7 h. 05.

INFORMATIONS

Eloge désintéressé

On aura quelque peine à faire croire au public que le général Zurlinden, ministre de la guerre, est un clérical.

Le congrès dit national des libre-penseurs français et la fédération dite française de la Libre-Pensée à Paris, ayant émis un ensemble de vœux politiques tendant à la laïcisation de l'Etat (comme si ça n'était pas déjà fait !), leur pétition a été renvoyée le 18 décembre dernier aux ministres de la guerre, de la marine et des cultes, avec un rapport fait par M. Gendre, au nom de la 7^e commission des pétitions.

Le ministre de la guerre a répondu en ces termes :

En ce qui concerne mon département, j'estime qu'il y a lieu de maintenir le statu quo.

Les religieuses employées dans l'administration de la guerre, quel que soit l'ordre auquel elles appartiennent, répondent, en effet, aux besoins du service dans les meilleures conditions possibles; leur présence est une sauvegarde certaine pour la morale, et aucune autre assistance ne saurait être moins coûteuse que la leur.

En ce qui concerne la liberté de conscience, les sœurs de charité ne peuvent donner lieu à aucun reproche sur ce point; aucun service n'a reçu la moindre plainte signalant à l'autorité militaire un excès de prosélytisme d'une sœur de charité employée dans un établissement ressortissant au département de la guerre. Partout, elles se bornent simplement à faire les besognes matérielles qui leur incombent et à donner leurs soins attentifs et intelligents aux malades qui leur sont confiés.

Du reste, une des meilleures garanties de la liberté de conscience repose dans ce fait que, dans tous les établissements militaires, écoles, hôpitaux et autres, tous les cultes sont desservis par un ministre prêt à donner, au premier appel, les secours spirituels qui lui sont demandés par ses coreligionnaires.

Il importe d'ajouter que les libres-penseurs ne sont jamais troublés dans leurs convictions, et que les instructions les plus formelles sont d'ailleurs données à cet égard. Agréez, etc.

Le ministre de la guerre,

« Général ZURLINDEN. »

Une faute

De la République française :

Il paraît certain, en dépit de la première note communiquée, que les avaries du *Brickburn* sont assez sérieuses pour occasionner de graves retards dans l'accomplissement de sa mission, — retards qui pourraient eux-mêmes, si l'on ne trouve pas immédiatement le moyen d'y parer, compromettre la bonne marche de notre expédition.

C'était bien la peine, vraiment, de prétendre, contre l'avis autorisé de nos armateurs, que la marine anglaise était seule capable de transporter des canonnières qui sont maintenant en panne dans le port de Messine ?

La fatale collision

De la Libre Parole :

Les ministères de la guerre et de la marine se donnent un mal bien inutile pour atténuer la mauvaise impression causée par l'accident survenu au *Brickburn*.

Le *Brickburn* est l'un des navires loués à l'Angleterre pour transporter à Madagascar les soldats de notre corps expéditionnaire avec leurs armes et leurs approvisionnements. Car la France, autrefois la seconde puissance maritime du monde, la France qui a dépensé pour sa marine en quinze ans autant que les trois puissances réunies de la Triple Alliance, n'a jamais pu trouver trois ou quatre transports en état de faire la traversée.

Une nouvelle sensationnelle

Du Gaulois :

« L'an 1896, Paris disparaît pour ne plus reparaître ! moult de mal et guère de bien en ce temps-là ; moult grandes villes détruites par le feu ! »

Telle est la prophétie lugubre du Frère Philippe Olivarius, de l'abbaye de Cîteaux, publiée en 1544.

Si nous devons en croire ce bon Frère, nous n'aurions plus qu'à nous préparer à une sage mort, devant arriver à bref échéance. Le Frère Olivarius avait, autrefois, une réputation fort grande de perspicacité, espérons pour nous que cette fois sa science aura été mise en défaut ; mais il était assez curieux de signaler cette prophétie quelque peu à l'avance, pour ceux qui pourraient y avoir une certaine confiance.

Du reste, le Frère Olivarius va plus loin dans ses prédictions : il annonce la fin du monde pour l'an 1899.

On l'avait bien annoncée pour l'an 1000, et personne ne s'en porte plus mal, sauf, bien entendu, les contemporains.

Discours du Ministre de l'agriculture

On télégraphie de Périgueux :

M. Gadaud, ministre de l'agriculture, a présidé dimanche un banquet qui lui a été offert par le comité républicain radical de cette ville, dont il est un des membres. M. Gadaud a prononcé à cette occasion un discours, dont voici le principal passage :

« Si j'ai fini, après quelques hésitations, pour accepter le portefeuille que l'on m'offrait sans que je l'eusse ni cherché ni désiré, deux considérations surtout ont déterminé ma résolution : le programme sur lequel était fondée la combinaison ministérielle dont j'étais appelé à faire partie et, en second lieu, la nature de la charge dont je me trouvais investi. »

« On m'a dit : « le premier acte du nouveau ministère sera de présenter aux Chambres une loi d'amnistie. » Nous croyons qu'après les différentes crises qui se sont succédées dans ces derniers temps à de si courts intervalles il est bon de tenter un rapprochement entre les différentes fractions du parti républicain et de faire disparaître jusqu'aux moindres traces des querelles passées. Peut-être donnerons-nous ainsi le signal d'un apaisement dont la République a besoin et que le pays semble réclamer. Pouvais-je résister à un pareil langage ? N'est-ce pas là une politique que vous m'avez souvent entendu préconiser au milieu de vous et que nous avons suivie ensemble ? »

« On comprend très bien qu'aux débuts du régime républicain chacun de nous s'en soit fait une conception particulière, que de ces conceptions diverses auxquelles chacun était attaché de la meilleure foi du monde il soit résulté d'abord des discussions ardentes, dégénérant parfois en querelles passionnées, chacun voulant faire prévaloir son système auquel le sort même de la République lui paraissait lié. »

« Mais cet état d'esprit n'a qu'un temps. Un moment arrive, le moment psychologique par excellence, où l'on s'aperçoit qu'on a fait fausse route, où le meilleur moyen à prendre pour atteindre le but commun paraît être de substituer aux controverses irritantes et stériles les délibérations pacifiques et fécondes. De là, cette aspi-

ration à la concorde inconsciente d'abord, plus apparente ensuite et enfin tout à fait impérieuse qui s'est traduite par l'idée qui a présidé à la formation du nouveau cabinet. L'expérience semble en avoir démontré la justesse et par là même vous me trouverez je l'espère, excusable d'avoir assumé une modeste part de la très lourde responsabilité du pouvoir. »

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Dégagement de l'Hospice

Nous sommes heureux d'apprendre que les commissions des finances et des travaux publics ont reconnu, sur place, que les dispositions du projet d'agrandissement de notre Hospice sont de tous points parfaites, et doivent conséquemment être adoptées. Elles ont chargé une commission d'évaluer la dépense à engager, avec mission de faire connaître au plus tôt le résultat de son travail.

Nous avons la certitude que ces délégués, en se rendant sur les lieux, trouveront les propriétaires disposés à faire toutes les concessions compatibles avec leurs intérêts, afin de hâter encore la réalisation de l'œuvre si énergiquement et si justement réclamée par notre laborieuse population. Nos édiles, en accomplissant cette tâche, qui est avant tout une question d'humanité et de sage prévoyance, s'assureront en même temps la reconnaissance de leurs concitoyens, avec la satisfaction du devoir accompli.

Inutile d'ajouter que par l'allocation d'une nouvelle subvention, qu'il ne refusera certainement pas, l'Etat diminuera d'autant la dépense à la charge de notre établissement hospitalier.

DÉLÉGUÉS CANTONAUX

DES ÉCOLES PUBLIQUES

(Suite et fin)

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Canton de Gourdon. — MM. Calmeilles, conseiller général ; Linol, ancien maire ; Gouloumès, vétérinaire ; Baleste, prop. ; Bourdet, notaire ; Soullacrou, maire, Planche, ex-instituteur ; Auzié et Fontenaille, maires ; Villars, expert-géomètre ; Mezon, notaire.

Canton de Gramat. — MM. Bassouls, pharmacien ; Bergounioux, ancien maire ; Courtiol Rémy, négociant ; Antoine Griffel ; Delfour, ancien notaire ; Battat, ancien maire ; Soulladié, notaire.

Canton de Labastide-Murat. — MM. Herbeil, pharmacien ; Auguste Latour, propriétaire ; Lacam et Cayrel, maires ; Méjeaze, fils, à Caniac ; Dubreil, maire ; Jean Calmon, à Espagnol ; Mathurin Viguié à Vaillac.

Canton de Martel. — MM. Lachièze, député ; Laplagne, conseiller d'arrondissement ; Malabiau, prop. ; Bories, prop., à Creysse ; Linars, Vayrac et Dupuy, maires ; Bergounoux, greffier.

Canton de Payrac. — MM. Iscard, maire ; Delmas, ancien greffier ; Milfre, médecin ; Fontès, greffier ; Delmas, notaire ; Calixte Pébeyre, notaire ; Pébeyre, maire.

Canton de St-Germain. — MM. Cocula, conseiller général ; Lasserre, conseiller d'arrondissement ; Montal, à Montaucel ; Périé, à Saint-Chamarand ; Rhodes, maire ; Baptiste Clerc, conseiller municipal ; Dujol, fils, à Lamothe-Cassel ; Rajade, conseiller municipal ; Barry, propriétaire ; Dulac, conseiller municipal ; Bonnet, pharmacien ; Jean Claret, à Concorès.

Canton de Salviac. — MM. Ménauge, négociant ; Daffas, conseiller général ; Coste, suppléant du juge de paix ; Baldy, horloger ; Célestin Malbec, à Salviac ; Figeac, à Lantis ; Fabre, médecin, à Creysac ; Sourdès, conseiller municipal à Lavercaillère ; Galau, maire ; Zacharie Sindoux, professeur ; Louis Roche ; Desprel, négociant à Dégagnac.

Canton de Souillac. — MM. Faurie, notaire ; Nuville, maire ; Costarès, ancien instituteur ; Malvy, conseiller général ; Baptiste Laval ; Capitaine Gaby ; Olive, négociant ; Baspeyras et Delpy, maires ; Delpech, ancien maire ; Clavel, prop. ; Bruel, négociant ; Lascoux, adjoint au maire, à Souillac.

Canton de Vayrac. — MM. de Verninac, sénateur ; Henri Salamagne, maire ; Auguste Clavel, huissier ; J.-P. Jarrige, receveur buraliste ; Joachim Neuville, propriétaire ; Pierre Saint-Sauve, adjoint à Bétaille ; Léopold Rougié, à St Michel ; Camille Blanc, à Carennac ; Louradour, maire à Cavaignac.

Octroi municipal de Cahors

Viandes consommées pendant le mois de mars 1895 :

Bœufs, 48 ; vaches, 31, dont 22 pour la troupe ; veaux, 106 ; moutons, 589 ; porcs, 59 ; chevaux et mulets, 3 ; ânes, 1.

Déclaration de faillite

La cour d'Agen, sur appel du jugement du tribunal de commerce de Cahors, vient de prononcer la faillite de Paul Cangardel, ex-banquier à Cahors.

Le procès Bonifacy-Romec-Dupas

La cour d'appel d'Agen vient de confirmer le jugement du tribunal correctionnel de Cahors, condamnant Dupas à quatre mois de prison.

Découverte d'un nouveau sérum

On annonce, dans les journaux les plus sérieux, la découverte d'un nouveau sérum efficace contre l'érysipèle, la fièvre puerpérale, l'infection purulente, l'angine couenneuse, la broncho-pneumonie, la méningite et les phlegmons.

Revue d'appel en 1895

Au moment de la réunion du conseil de révision il y aura revue d'appel :

1^o Des hommes de la réserve de l'armée territoriale (classe 1874.)

2^o Des hommes classés dans les services auxiliaires (classes 1874, 1879, 1884, 1888, 1892.)

Par ordre du ministre de la guerre, les hommes de la réserve de l'armée territoriale appartenant à la classe 1874 et les hommes classés dans les services auxiliaires (classes 1874, 1879, 1884, 1888 et 1892), devront se présenter à la revue d'appel qui s'effectuera au chef-lieu de canton le jour où le conseil de révision se réunira pour procéder à la formation de la classe 1894, une heure avant celle fixée pour l'ouverture de la séance.

Tous les hommes soumis à la revue et qui seront présents dans la commune, seront tenus de se rendre à la convocation, porteurs de leur livret militaire, alors même qu'ils appartiendraient à une autre subdivision, sans qu'ils puissent jamais être obligés de se rendre dans leur subdivision d'origine.

Un appel sera fait par le commandant du bureau de recrutement, en présence de l'officier général ou supérieur, membre du conseil de révision.

Le manquement à la revue d'appel rend les hommes passibles de punitions disciplinaires.

Avis important. — Les hommes devront se reporter, pour le jour et l'heure de cette revue, aux indications données par les affiches indiquant l'itinéraire du conseil de révision.

Le crime de Montcabrier

Ferra persiste dans ses dénégations, bien que des charges graves aient été relevées contre lui par le magistrat instructeur.

Foire de Cahors du 1^{er} avril

La foire du 1^{er} avril a été assez importante. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs ou vaches amenés, 600 environ. Le cours des gras a été de 34 à 38 fr. les 50 kil., selon qualité. Les attelages de 500 à 900 fr. la paire.

Porcs. — Porcs gras au nombre de 10, vendus de 48 à 50 fr. les 50 kil. Les jeunes de 25 à 70 fr. la pièce. Il y a hausse sur les jeunes.

Moutons. — Moutons ou brebis amenés 560 environ. Les gras étaient vendus de 0,70 à 0,75 le kilo, et les agneaux 0,90.

Halle. — Blé en vente 300 hectolitres, vendus 270, prix moyen 15 fr. l'hect. ; maïs en vente, 240 hect., vendus 215, prix moyen, 10,25 l'hect. ; pommes de terre de 2,50 à 3 fr. les 80 litres.

Marché. — Volailles grasses de 0,75 à 0,95 le 1/2 kilogram. ; dindes 0,60 le 1/2 kilog. ; lapins privés 0,45 la livre, miel de 9,75 à 0,80 le 1/2 kil. ; œufs 0,55 la douzaine.

Figeac

Les 28 jours d'un facteur des Postes

Il y a environ trois ans, M. B..., sans profession, demeurant à Figeac, était nommé facteur à Paris. Avant son entrée en fonctions, il épousa la demoiselle J...

Le couple partit pour la capitale, où il fit l'acquisition d'un assez beau mobilier et s'installa à Montrouge.

B..., fut appelé à Cahors pour faire les 28 jours. Pendant cette période, le jeune N..., originaire de notre ville, ami du facteur, remplaça ce dernier, auprès de sa femme.

Les deux tourteraux vendirent le mobilier et s'enfuirent vers la rive étrangère. Depuis cette époque, ils avaient oublié de donner de leurs nouvelles, mais nous venons d'en recevoir, venant d'Algérie. A bout de ressources, les deux fugitifs s'étaient adonnés au vol.

En vertu d'un mandat d'arrêt décerné par M. le procureur de la République d'Alger, ils ont été mis en état d'arrestation.

Gourdon

Le conseil municipal va aborder incessamment la discussion de l'importante question des eaux.

Deux projets sont en présence : celui de M. Saillard, directeur de l'usine électrique de notre ville, et celui de MM Mathelin et Garnier, de Paris.

Pour le premier, l'eau serait prise à Laumel (source où est le lavoir), tandis que pour le second, on amènerait les eaux des fontaines de Janis et de Fontanges.

Il paraît que la société Mathelin et Garnier se chargerait de cette adduction et de l'installation de tous les appareils, moyennant la somme de 125,000 fr. Il y aurait en ville douze bornes-fontaines.

Cirque Bureau

Ce soir, jeudi, grande soirée de gala en costumes Louis XVI, spectacle très varié et pantomime nouvelle.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 4 et 7 AVRIL

de 4 à 5 h. du soir (Allées Fénélon)
Les Volontaires, pas redoublé Métra.
Giralda, ouverture Adam.
Les Feuilles du matin, valse Straus.
Guillaume Tell, fantaisie Rossini.
Pour les Bambins, polka Farbach.

AVIS. Monsieur AUDOUARD, chirurgien-dentiste à Brive, sera à Cahors les 6 et 7 avril prochain, hôtel de l'Europe.

Prime à nos Abonnés

MAGNIFIQUE CARTE DE

MADAGASCAR

Cédée à nos lecteurs à prix réduits.

En feuille..... 0,75
Collée sur toile..... 2,50
Par la poste, 0,25 en plus.

THÉÂTRE DE CAHORS

Judi 4 avril 1895

A la demande générale

MICHEL STROGOFF

Pièce en 7 actes et 15 tableaux

Spectacle offert gratis aux Dames

AVIS. — Chaque Dame, accompagnée entrera gratuitement; deux Dames avec une seule carte. En cas de changement de place, le supplément est perçu pour chaque personne.

A l'étude pour la clôture

Tout Cahors y passera et Cabessut aussi

Grande revue locale en 5 actes et 12 tableaux, par MM. Marius Pracy, J.-B. Rouquet et G. Nicolai

1^{er} TABLEAU

Naissance du printemps. — Ce tableau est extrêmement gracieux. Un œuf de belle taille est amené sur la scène dans un décor de féerie. Une fillette en sort, qui chante les couplets au printemps.

Bientôt après Mercure paraît, décrivant, dans un récit imagé, la ville de Cahors. Ce rôle est rempli par Mlle Jane Pracy.

2^e TABLEAU

Les divers organes de la presse locale et régionale offrent à tour de rôle un numéro de leur journal à un personnage fabuleux. Le défilé a lieu dans l'ordre ci-après: l'Alliance Républicaine, le Journal du Lot, le Reveil du Lot, le Réformateur, la Dépêche, le Télégramme, la Petite Gironde. Chacun d'eux chante un couplet.

Puis apparaît l'Annuaire du Lot, donnant les noms des commerçants de Cahors, hôteliers, tailleurs, coiffeurs, etc.

3^e TABLEAU

Ici se présentent sous la forme d'allégories féminines, la Fontaine des Chartreux, le Lot, le Ruisseau de Vers, et enfin le fameux chemin n° 9, sous les traits d'un jeune homme, qui ne sait trop ce qu'il deviendra au milieu des tiraillements dont il est l'objet.

4^e TABLEAU

Le fils de l'homme de Trespoux, une facétie des plus comiques.

5^e TABLEAU

Voici nos sociétés locales, l'Avenir Cadurcien et l'Orphéon, puis la musique du 7^e de ligne, le théâtre de Cahors, la fête de Larroque-des-Arcs.

6^e TABLEAU

La crème Delpech, la truffe, la bière Ferando, le roudou des avocats du barreau de la ville.

7^e TABLEAU

L'histoire de Cahors, une tirade patriotique où sont évoqués les grands événements du passé, l'invasion romaine, celle des Sarrasins, l'occupation anglaise, la guerre de 1870, les mobiles, Gambetta.

8^e TABLEAU

Un chœur de pêcheurs à la ligne, porteurs d'une bannière où se lit une devise archaïque, puis de jolis couplets au tabac.

9^e TABLEAU

L'île de Robinson, le rendez-vous des amoureux.

10^e TABLEAU

La promenade Fénelon avec des strophettes comiques.

11^e TABLEAU

Cahors dans cent ans.

12^e TABLEAU

Une apothéose à la lumière oxydrique, feux de Bengale, France et Russie, adieux de la troupe. La direction Pracy fait des frais considérables pour cette représentation. La troupe paraîtra avec une variété extraordinaire de costumes, riches et élégants.

En un mot, rien ne sera négligé afin d'arriver au but poursuivi, qui est de plaire et de captiver. Un brillant orchestre accompagnera le chant des artistes.

La Pharmacie populaire et commerciale

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la Pharmacie à prix réduit, est la seule qui donne des médicaments de choix à 50 0/0 au-dessous du tarif de la région.

HERNIES

Cure complète par le bandage galvanocathodique de M. NARBONNE, spécialiste diplômé, inventeur à Paris, quai de Béthune, 32, qui appliquera lui-même ses appareils à CAHORS, les samedi (marché) 27, dimanche 28, lundi, 29, mardi 30 et mercredi 1^{er} Mai (foire) Hôtel des Ambassadeurs (Boulevard Gambetta.)

Faveurs aux ouvriers, 31 ans de bons résultats.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

PENDANT L'ANNÉE 1894

Par M. l'abbé JUSTIN GARY, secrétaire-général

MESSIEURS,

Avant de vous parler des travaux publiés dans le Bulletin ou lus en séance, permettez-moi de vous rappeler le fait capital qui a marqué cette année 1894, la séance du 30 juin où des médailles et des mentions furent distribuées aux nombreux lauréats de notre concours littéraire.

Nous eûmes la bonne fortune de voir, ce jour-là, au fauteuil de la présidence notre éminent compatriote, M. Gustave Larroumet, entouré de notre vénérable président d'honneur, Mgr Grimardias, des membres-nés de notre Société: M. le Préfet du Lot, M. le Président du tribunal civil et M. le Maire de Cahors.

Vous n'avez pas oublié les applaudissements prodigués par une assistance d'élite à ceux qui prononcèrent des discours ou donnèrent lecture de quelques pièces couronnées.

Notre Société qui, selon l'expression de son premier président, M. Léon Valéry, avait fait, au concours de 1873, son entrée dans le monde, y a reparu en 1894, à sa majorité. Encore quelques années et nous pourrions, je l'espère, solennellement célébrer ses noces d'argent.

Dans le premier fascicule du tome XIX de notre Bulletin nous avons publié sous ce titre: *Exploration des igues et grottes du causse de Gramat*, la suite des travaux de l'intrepide spéléologue qui nous a révélé le Puits de Padirac. M. Martel ne s'est pas contenté de nous donner l'autorisation de reproduire l'intéressant récit de ses excursions souterraines, il a bien voulu mettre à notre disposition, comme par le passé, les planches qui avaient servi à l'illustration de son magnifique ouvrage. Aussi, grâce à lui, notre modeste Bulletin, se pare depuis quelques années de beaux dessins qui enjolivent et peuvent nous dispenser, à la rigueur, de descendre dans les gouffres de nos causses pour y admirer les merveilles naturelles qu'ils renferment.

Dans ce même fascicule se trouve la suite de l'important travail de notre savant confrère, M. Paul de Fontenilles: *Compte des recettes et des dépenses du vénérable Chapitre de l'église cathédrale Saint-Etienne de Cahors pour l'année 1652 finissant en 1653*.

Nous y trouvons aussi la suite des Cantiques populaires en dialecte du Quercy.

Les discours de M. le lieutenant-colonel Blin, président de la Société, et de M. Larroumet président de la séance; le rapport de votre secrétaire-général et les poésies de M. Joseph Blanc: *Aux Remparts de Cahors*, de M. Rouquet: *Lou cant de l'espazo*, d'un anonyme: *Le roc de la pucelle* ont été réunis dans le deuxième fascicule. Une seule pièce étrangère au concours y a été ajoutée: c'est le compte-rendu fait par M. J. Daynard, du grand et bel ouvrage offert à la Société des Etudes par M. Martel.

Le 3^e fascicule contient le travail aussi complet que savant de notre nouveau confrère M. Jules Momméja, sur les Sarcophages chrétiens antiques du Quercy, une des trois études historiques couronnées à notre dernier concours.

Là se trouve aussi la statistique annuelle des décès de la commune de Cahors par M. le docteur Lebœuf dont l'éloge n'est plus à faire.

Le 4^e fascicule contiendra entre autres travaux, la bibliographie du Lot, pour l'année 1894, par notre excellent secrétaire-archiviste, M. Girma.

Je ne parle pas des procès-verbaux des séances si soigneusement rédigés par M. Caunézil, où les membres correspondants de notre Société trouvent la trace de tout ce qui nous a intéressé au cours de nos séances hebdomadaires.

Je vous signalerai en particulier, Messieurs, les lectures faites par MM. Greil et de Laroussilhe, membres résidents, celui-ci au nom de M. de Gransault-Lacoste, celui-là au nom de M. l'abbé Taillefer, membres correspondants. La liste des documents lus en séance par ces deux confrères serait d'une telle longueur que je crois préférable de ne pas la donner. Il est peu de procès-verbaux qui ne mentionnent l'un de ces précieux documents.

Pendant le premier semestre, M. Henri Caminade nous a régalés de ses nouvelles humoristiques.

M. Pépin, trésorier-payeur-général du Lot, est venu nous parler de son travail sur les *Gasconismes* et nous a lu la préface d'un important ouvrage qu'il veut publier sur cet intéressant sujet.

Nous avons entendu M. Daynard nous faire verbalement la description des églises de Saint-Michel-de-Bannières et de Laramière.

M. le lieutenant-colonel Blin et M. Combes, présidents semestriels, ont lu, le premier des notes biographiques sur Michel Agar, comte de Mosbourg; le second une étude sur les poids et mesures antérieurs à la Révolution.

Votre secrétaire-général a lu plusieurs chapitres de la monographie très complète de la commune de Durban, par M. Léon Cros et la description des monuments druidiques de Goujounac, par M. Paul Bladier. Il vous a fait connaître aussi un récit inédit de la fête de la Fédération à Gourdon en 1794 et une biographie de Galiot de Genouillac, publiée par M. Gourdon-de-Genouillac.

M. de Laroussilhe a lu une communication de M. Momméja sur un disque romain en bronze trouvé à Cahors en creusant les fondements d'une maison, rue Victor Hugo.

M. Greil a analysé l'histoire de la vicomté de Turenne par M. René Fages.

Un membre a donné lecture d'un article de notre vénéré doyen, M. Malinowski, publié dans le *Cosmos* sous ce titre: *Débuts des chemins de fer; leur apogée*.

Le Bulletin *Héraldique* nous a fourni l'occasion de remonter aux origines des familles Murat, de Vassal, de Grézels, de Marcellac, de Turenne d'Aynac et Certain Canrobert.

Notre cher confrère, M. Rouquet, a été le seul cette année à nous lire des vers au cours de nos séances hebdomadaires. Nous avons comme toujours admiré ses sonnets si bien tournés et ses autres pièces toujours gracieuses et délicates.

J'ai le devoir maintenant de remercier en votre nom tous ceux qui ont fait hommage à la Société d'ouvrages ou d'objets qui ont enrichi notre bibliothèque et nos collections. Je nommerai MM. Larroumet, Pépin, Rouquet, de Laroussilhe, de Rouméjoux, Albert Dubourg, Rey-Taillade, Groult, Ratier, Paul Constantin, Momméja et Bédoué.

Nous avons perdu cette année deux membres correspondants, M. Gibert, maire d'Uzès-les-Oules et M. Paul Armand, professeur honoraire et secrétaire général de la Société de géographie de Marseille.

Vous avez lu, Messieurs, la belle notice que notre confrère, M. Arnauld, lui a consacrée et compris quelle perte notre Société a faite dans la personne de M. Paul Armand.

Nous avons, par contre, recruté cinq nouveaux membres: MM. Séval, percepteur à Villefranche d'Albigeois, l'abbé Layral, curé du Bourg, Léon Cros, instituteur à Thémis, Jules Momméja, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Montels (Tarn-et-Garonne) et Paul Bladier, rédacteur au ministère des Postes et télégraphes, à Paris.

Il est d'usage de rappeler dans un rapport de fin d'année les distinctions honorifiques obtenues par les membres de la Société des

Etudes. Je signale avec plaisir le titre de Maître es-jeux poétiques conféré, au félibre Rouquet, mais je ne sais comment vous parler de la distinction dont votre secrétaire général a été l'objet. Il ne mentionnera les palmes académiques qu'il a reçues que pour rappeler qu'il les doit à votre sympathie et à vos instances; il est heureux d'avoir cette occasion de vous remercier.

J'ai fini, Messieurs. Vous trouverez ce rapport bien sommaire et vous aurez raison, car il donnera une trop faible idée de nos travaux. Heureusement les procès-verbaux des séances sont là pour suppléer à l'insuffisance de cette nomenclature et pour démontrer que notre Compagnie ne dégénère pas.

Elle se sent d'ailleurs encouragée par la bienveillance qu'elle rencontre partout, surtout par celle qui vient de lui manifester M. le Ministre de l'Instruction publique en lui allouant sur les fonds à distribuer aux Sociétés savantes une somme de 300 francs. Cette allocation généreuse nous aidera à terminer prochainement la publication des *Esbats* de Guyon de Malleville et de l'Orner de quelques dessins.

Ce nouveau livre, venant après le *Te Igitur*, prouvera aux plus sceptiques que la Société des Etudes du Lot ne reste pas inactive et qu'elle continue à mériter l'estime de tous ceux qui aiment sincèrement leur province.

LES VINS DU QUERCY

ET LES PRIVILÈGES DE LA VILLE DE BORDEAUX

La communication du document que nous publions ci-dessous est due à l'obligeance de M. A. de Gransault-Lacoste, membre de la Société des Etudes du Lot. C'est une des nombreuses protestations que le Quercy élève avec énergie, contre l'interdit plusieurs fois séculaire qui frappait, sur la place de Bordeaux, après un délai déterminé, les vins de notre province.

Ajoutons que M. de Gransault-Lacoste propose de publier d'autres pièces non moins intéressantes touchant cette question trop peu connue et qui montreront avec quelle persévérance durent lutter nos ancêtres pour faire triompher leurs revendications.

AU ROI

SIRE,

Vos fidèles Sujets les Habitants de la Province de Quercy, toujours pénétrés de l'amour le plus tendre, et du respect le plus profond pour votre personne sacrée; et toujours malheureux sous l'oppression des Privilèges de la Ville de Bordeaux, sont obligés de porter aux pieds de votre Trône, leurs vives alarmes sur le sort dont ils sont menacés: un enchaînement d'infortunes, SIRE, que leurs Effets lient au mal originaire (*toujours les Privilèges de la Ville de Bordeaux*) va consommer leur ruine entière, si votre royale et paternelle bonté ne prévient ce malheur, par le secours d'une Grâce qu'ils implorent à vos Genoux: Baignés de Pleurs.

L'Hiver dernier 1766, qui a été si funeste, SIRE, aux Provinces méridionales de votre Royaume, redoubla ses rigueurs sur celle de Quercy, où il détruisit les Récoltes de toute espèce de Grains et de Fruits, et a réduit ses Habitants à vivre cette Année 1767, avec des Orbes et des Millets. Mais de toutes les pertes qui ont affligé ce misérable Pays, celles que ses Vignes qui sont la partie majeure de ses Revenus, est sans contredit la plus cruelle, et celle qui lui a porté le coup le plus funeste; et ce malheur rebouillé cette Année, SIRE, semble y avoir exaspéré les Peuples.

Le froid excessif de 1766, y a détruit incontestablement la moitié des Vignes à la racine, et cette perte qui a enlevé aux Cultivateurs la moitié de leurs Biens, se fait sentir encore sur la Qualité de leurs Vins qui perdent ce degré de supériorité qu'ils tenoient des Vignes vieilles, avec lesquels malgré tant d'empêchements, ils avoient acquis une certaine réputation dans le Commerce qui leur donnoit de tems à autre un débouché à un certain prix. A ces Infortunes se joignit encore, SIRE, celle de la suspension de la Navigation sur la Rivière du Lot, que les Glaces arrêterent pendant deux mois et demi, ensuite que les Vins emplacés sur les Bords, ou chargés sur les Bateaux, après avoir fait par leur longue exposition à un froid si vif un déchet par le coulage qui a été d'un huitième, n'arriverent à Bordeaux que sur la fin de Mars ou d'Avril, où trouvant faites toutes les Cargaisons, et les Ventes les plus favorables, et après avoir fait de nouveaux frais pendant quatre Mois de demeure dans le Dépôt, le résidu n'a pu être vendu à la veille du 8. Septembre, terme fatal de leur demeure en cette Ville, qu'à un prix très modique. Telles ont été SIRE, les pertes successives qu'a éprouvées l'Année dernière votre Province de Quercy, qui s'aggravant l'une par l'autre y ont répandu l'extrême pauvreté et le dégoût du travail. Mais ce qui a mis le complément à ce malheur et la désolation, est la forte Gelée du 19. Avril dernier, jour de Pâques, qui a surpris la Vigne avec un demi pied de pampre de la nouvelle pousse, et emporté toute la Récolte prochaine, a fait reculer la Sève, et menacé de faire périr le pied.

Nous savons, SIRE, que c'est toucher le cœur de votre Majesté par l'endroit le plus sensible, que de lui présenter des malheureux sous son Empire, et qu'à l'aspect de tant de malheurs accumulés sur votre Province de Quercy vos Entrailles paternelles seront émues; c'est dans la confiance de votre bonté si tendre et compatissante, que ses Habitants vos fidèles et soumis Sujets l'implorent dans une circonstance où il s'agit de leur procurer quelque soulagement. Ils demandent à VOTRE MAJESTÉ dans le moment un Arrêt de votre Conseil qui permette la demeure de leurs Vins à Bordeaux pendant l'Automne prochaine: si cette Grâce n'est pas une réparation de leurs pertes, du moins leur sera-t-elle d'un secours dans leur malheur.

Nous n'ignorons pas, SIRE, que les Privilèges exclusifs dont jouit la Ville de Bordeaux avec tant d'avantage pour Elle, et si dommageables à cette Province, mettent obstacle à cette demande; mais cette prohibition quelque forte qu'elle puisse être dans les causes et dans son objet, pourroit-elle résister dans une circonstance où il s'agit de soulager une Province entière d'uns ses pertes, pour une légère enfreinte à des droits exorbitants qui ont fait en partie le mal contre lequel on demande le remède. Qu'il nous soit permis, SIRE, d'y intéresser votre Justice.

Les Privilèges exclusifs de la Ville de Bordeaux, qui font gémir sous le joug de la servitude et de la pauvreté presque toute votre Province de Guienne, en tenant dans leur dépendance tout le commerce des Vins, ne sont rien moins que ce qu'on les a présentés aux yeux de VOTRE MAJESTÉ. Usurpés au Roi Louis XI. votre Prédecesseur par la fraude et l'artifice, ils se sont maintenus jusqu'à ce jour par les mêmes moyens: et lorsque votre Province de Quercy pourrais vous les faire considérer dans les principes sur lesquels ils sont établis, et dans les effets destructifs qu'ils causent en tant de Païs, dans leur abus et dans leurs inutilités, ils ne soutiendront pas un moment les regards de votre Justice. Qu'il nous soit permis, SIRE, de vous présenter dans ce moment, que les Privilèges surpris au Roi Louis XI, attirèrent au Conseil l'Opposition générale de toutes les Provinces supérieures qui débouchent par la Garonne, qu'un Jugement interlocutoire rendu en 1499, défendit provisoirement aux Habitants de Bordeaux d'empêcher la Défense des Vins du haut Païs, et qu'un autre définitif en 1501, après l'Instruction la plus réfléchie sur une cause si majeure, retraçant les Lettres-Patentes surprises au Roi Louis XI. Charles VIII. et Louis XIII, lors régnant se conforma aux mêmes Dispositions, que malgré d'autres Lettres-Patentes obtenues, et également surprises au Rois François I,

Henry II. François II. Charles IX. Henry III. et Henry IV, cette ville n'usa de ces Privilèges que par intervalles, et dans le moment où ses Rebellions et les Guerres de la Religion lui en procurèrent les moyens, et qu'enfin s'ils ont reçu quelque Consistance et quelque Autorité sous les augustes Regnes des Rois Louis XIII. et Louis XIV, ce n'a été que par les mêmes voyes par lesquelles ils se sont introduits. En effet, SIRE, par quels autres moyens se seroit établie une faveur si exorbitante et si singulière, qu'on regarde unanimement si contraire à la liberté naturelle et légitime, qui attaque de toutes parts la propriété des biens, la valeur des productions, la facilité des échanges, la liberté et l'emploi des Hommes et des richesses, qui entrave le commerce, qui enchaîne l'industrie, qui renchérit les services, et multiplie les dépenses stériles: la Province de Quercy est en proie à tous ces inconvéniens désastreux: et pour donner à VOTRE MAJESTÉ, SIRE, une idée des effets destructifs, nous mettons sous vos yeux un exemple d'autant plus frappant, qu'il a trait à la Grace que nous implorons de votre bonté. La Sortie des Vins de Quercy hors la Ville de Bordeaux au 8. Septembre n'a été requise et ordonnée que pour empêcher leur mélange avec ceux du cru de la Sénéchaussée de Guienne, mais cette prohibition particulière est bien moins pernicieuse dans son objet que dans les conséquences; la Province du Quercy n'a aucun intérêt à mêler ses Vins avec ceux de Bordeaux; ce n'est que des suites que cet ordre rigoureux traîne après lui, dont elle souffre; il procure aux Marchands étrangers, tout comme aux Armateurs de cette Ville et aux Commissionnaires devenus Armateurs Eux-mêmes, une occasion qui se reproduit tous les Ans, avec plus de sûreté du succès, lorsque l'appas d'un gros gain anime la Manœuvre; il se forme alors une intelligence entre ces intéressés pour empêcher les Ventes en Mai, Juin et Juillet, et le terme fatal approchant, il faut bien livrer les Vins au prix offert, quelque bas qu'il soit; il vaudroit autant les jeter dans la Rivière que de les remonter. Cet exemple, SIRE, que nous citons en preuve à VOTRE MAJESTÉ, n'est que l'année dernière. Sur la fin d'Août il restoit à Bordeaux plus de 4000. Tonneaux de Vin de Quercy, qui furent extorqués à vil prix, et presque tous achetés

par les Marchands étrangers qui guettoient le Terme fatal du 8. Septembre, et qui par son moyen et en un seul tour de main enlevèrent à vos Sujets un Argent considérable, qui sans le secours de cette prohibition seroit resté dans votre Royaume. Si cet exemple, SIRE, est répété cette Année, la ruine entière de votre Province de Quercy est assurée: l'événement que nous redoutons n'est pas moins: déjà parvenus à la fin de Mai où la révolution sur le prix des Vins est immanquable par leur rareté, et la perte totale de la Récolte, auroit dû se manifester, nous apprenons qu'ils déchetent tous les jours à Bordeaux de leur première valeur, de leur cours et de leur crédit. Cette Ville a expédié les siens, et ceux du Quercy y sont tous engagés: le Succès du Monopole est assuré, tous les profits seront pour l'Etranger, et nous les perdrons: si votre bonté nous les conserve, SIRE, ils redonneront la vie à une Province malheureuse qui ne voit dans cette circonstance critique, d'autre ressource pour la soulager dans ses pertes, et parer contre les maux qui en sont la suite.

A CES CAUSES PLEISE A VOTRE MAJESTÉ, SIRE, ordonner provisoirement qu'il sera surcis à l'Arrêt du Conseil du 10. Mai 1741. en cette partie, et qu'il sera permis à la Province de Quercy de laisser les Vins dans les Chaix du Fauxbourg du Chartron, pour y demeurer pendant l'Automne, sous l'offre d'en déclarer la Quantité devant les Jurats, et sous la soumission de ne les vendre qu'après le jour et fête de Noël, suivant l'usage pratiqué avant l'Arrêt du Conseil du 10. Mai 1741.

Vos soumis et fidèles Sujets les Habitants de votre Province de Quercy espèrent cette Grace de VOTRE MAJESTÉ, avec d'autant plus de raison et de confiance, qu'elle eût la bonté de l'accorder en 1755, dans des circonstances moins pressantes.

Daigné, SIRE, vous rendre propice à nos Prières: veuillez le Roi des Rois exaucer nos Vœux pour la prolongation et la durée de vos jours.

Extrait du Bulletin de la Société des Etudes du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SEMAINE SAINTE A SÉVILLE
FOIRE DE SÉVILLE

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte, du 8 au 13 Avril, et de la foire et des fêtes qui auront lieu à Séville, du 18 au 22 avril, la compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera, du 29 Mars au 15 Avril inclus, au départ de Paris, Orléans, la Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moolins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets aller et retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 fr. par place, avec faculté d'arrêt à divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 5 Mai inclusivement et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

ORFEVRERIE CHRISTOFLE

LA MARQUE DE FABRIQUE

ci-contre

et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

Seules garanties pour l'acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE
ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

CHRISTOFLE & C^o
MANUFACTURE A PARIS, 56, RUE DE BONDY

Représentants dans toutes les villes de France et de l'Étranger.
Nos représentants à Cahors, sont **MM. Mandelli, père et fils,** horl.-bijoutiers. — Envoi franco du Catalogue.

DEUX GRANDS PRIX
à l'Exposition Universelle
1889

GUÉRISON
Certaine et Radicale de toutes les **AFFECTIONS de la PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.

Plâtres et Ulcères variqueux dits incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et préconisé par l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste, ex-Pharm. Aide-Major aux Hôp. Milit. à MELUN (S.-et-M.). Consultations gratuites par Correspond.

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE
1^{er} Prix — Hors concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

Vignes Américaines
Par millions de plants à la vente
Racinés, plants greffés soudés et boutures (toutes variétés)

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaction, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT
6, Rue de la Liberté, Cahors

VICTOR COMBES

Lauréat du Concours des Vignobles, membre du Jury, Chevalier du Mérite agricole à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot)

Racinés 1" choix

	le mille
Jacquez, Herbeumont, Solonis, Riparia, Othello, Clinton ou Plant-Pouzain ...	30 fr.
Rupestris du Lot « Forworths » métallica à	50 »
Rupestris ganzin, Martin, Riparia gloire	40 »
Rupestris Phénomène du Lot, 1 ^{er} choix extra	70 »

Plants greffés soudés 1" choix

	le mille
En variétés du pays, Midi, Gironde, etc., etc., greffés sur Riparia, Solonis, Jacquez, Herbeumont, Violla, à	120 fr.

Sur Rupestris et Hybrides, les prix seront donnés par correspondance.

Pour les racinés et plants greffés, ils seront livrés par fractions, avec majoration de 2 fr. par cent en sus, sur le prix du mille

Boutures pour greffages

TALONNÉES SOUS L'ŒIL DE LA BASE ET AYANT 6 MILLIMÈTRES DE GROSSEUR

	le mille
Riparia, Solonis, Clinton ou Plant-Pouzain	25 fr.
Jacquez, Herbeumont, Noah	15 »
Rupestris, York, Violla, Riparia gloire	40 »

Boutures de 0 m. 50, pour pépinières, 5 fr. le mille, excepté les Rupestris et Riparia gloire, qui sont vendues 10 fr.

Toutes les marchandises sont rendues franco sur wagon Puy-l'Évêque et payables contre remboursement

N. B. — Je garantis la fraîcheur et l'authenticité de toutes mes fournitures, sur facture.

Pour plus amples renseignements, demander le prix-courant 1895 qui sera adressé franco sur demande

Raphia du Japon, 1 fr. le kilo. Pince Alliés, 4 fr. Bouchons fendus 4 fr. le mille. Surgeons de la Grande consoude ruguse du Caucase, fourrage produisant 8 récoltes par an. Prix, 5 fr. les 100 racines, 40 fr. les 1000 racines